

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	BOIVRE LA VALLEE
NOM DE L'ECOLE / DU RPI	ECOLE PRIMAIRE LAVAUSSÉAU ET ECOLE JACQUES PREVERT
DATE DE LA REUNION	09/06/22

PARTICIPANTS

: présent ou présente : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
<p>Mesdames Le Poitevin, Burauld, Monsieur Jatiault, représentants des parents d'élèves de Benassay <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mesdames Ayel-Corbineau, Mme Sabourault, représentantes des parents d'élèves de Lavausseau <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme Girard exc</p>	<p>Présidente et secrétaire</p> <p>Mme Lartigue-Pasquiers, <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>• Enseignant.e.s, <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mme Tisserond Mme Beauquin Mme Raveleau Mme Proust-Fonteneau Mme Le Thoër Mr Pain</p> <p>Mme Chantreau exc • IEN</p> <p>Annie JUSSAUME exc</p>	<p>Mme Dubernard, Maire de Boivre-la-Vallée exc</p> <p>Mr Combes, maire délégué à Benassay exc</p> <p>Mme Benoist, maire déléguée à Lavausseau exc</p> <p>Mme Martin Vander Hagen, élue aux affaires scolaires, <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>• DDEN, <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Madame Dumas Delage, DDEN</p>	

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme Lartigue-Pasquiers

ORDRE DU JOUR

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > Expérimentation d'une direction unique sur les 4 écoles de la commune. > Élections des RPE octobre 2022 > Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école > Ressources humaines des écoles > Moyens financiers et matériels > Hygiène et Sécurité (PPMS dans les écoles, exercices incendies) > Mise en œuvre du PEDT 2022 |
|--|

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

Expérimentation d'une direction multi-sites à la rentrée de septembre 2022 : le groupe de travail des 4 directrices actuelles a travaillé sur plusieurs points ces derniers mois. Dans un premier temps, les projets des différentes écoles ont été listés afin de faire ressortir des projets communs existant. L'objectif étant de partir du travail existant afin d'harmoniser certains projets qui pourraient être communs aux 4 écoles. Un conseil des maîtres élargi aura lieu le 24 juin avec les enseignants des 4 écoles afin de valider les projets qui seront mis en œuvre pour l'année scolaire 22-23.

Dans un second temps, les directrices ont travaillé et choisi les critères d'évaluation qui seront utilisés pour réaliser un bilan annuel à l'issue de chaque année comme le précise la convention à propos de cette expérimentation. La partie réservée aux critères relevant de la direction et de l'équipe enseignante sera présentée ainsi que le bilan de l'année N1 lors de la réunion du comité de pilotage du 27 juin. A propos des critères relevant des parents et de la commune, ceux-ci seront présentés par les membres des deux autres commissions (commission parents et commission élus).

Enfin, à l'heure actuelle, notre travail réside dans la préparation de la rentrée de septembre. Les directrices travaillent sur l'harmonisation d'un cahier de liaison et sur les modes de communication avec les familles et les équipes enseignantes. Il est prévu que Mme Lartigue-Pasquiers sera présente sur chaque école une journée par semaine qui sera identifiée et identique chaque semaine. La directrice sera présente à l'accueil, au portail chaque matin afin de permettre aux familles de l'identifier et de l'interpeller si nécessaire. Elle disposera d'un téléphone portable professionnel et d'une adresse mail fonctionnelle qui permettra à toutes les familles de la joindre rapidement. Toutes ces informations (à savoir : jour de permanence sur les écoles, numéro de téléphone et adresse mail) seront données dès la rentrée scolaire et inscrite sur chaque cahier de liaison des élèves des écoles de Boivre-la-Vallée.

Élection RPE octobre 2022 : « Afin d'assurer la meilleure participation possible des représentants légaux à ces élections, le vote par correspondance doit être favorisé. » Depuis deux ans, les écoles de Benassay et Lavausseau votent uniquement par correspondance, après avis favorable du conseil d'école. Cette modalité permet aussi de faciliter les opérations de vote et le dépouillement. La commission électorale est responsable de la mise en œuvre des élections et du dépouillement. Pour l'an prochain cela, facilitera aussi l'organisation du dépouillement puisqu'il y aura bien 4 élections donc 4 dépouillements sur la même journée en présence de membre de la commission électorale.

Vote : POUR à l'unanimité

Exemples de contenu : membres, calendrier, regroupement éventuel, approbation ou commentaires à propos du précédent PV...

2. ACTIONS PEDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

BENASSAY /LAVAUSSÉAU projets communs aux deux écoles :

Prix Littéraires Janusz Korczak/Les incorruptibles : Les classes de GS-CP, CE1-CE2, CE2-CM1 et CM1-CM2 ont tous voté le 15 avril dernier. Pour les plus grands, les élèves de l'école de Lavausseau ont accueilli le 19 mai, le comédien Michael Charny en classe, projet organisé et financé par l'OCCE afin d'évoquer la vie de Janusz Korczak. Quatre élèves de cycle 3 sont intervenus auprès des cycle 2 afin de leur transmettre le savoir acquis durant la séance avec le comédien.

Concernant les Incorruptibles, le vote s'est déroulé pour les PS/MS et MS/GS le 23 mai. Le livre « Aïe aïe aïe » a été

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

plébiscité. Ce livre est lauréat au niveau national.

BENASSAY :

> Le projet « jardin » s'est poursuivi. Des plantations ont été effectuées dans les bacs : radis, salades, tomates, plantes aromatiques. Les élèves ont goûté les radis. La cantinière a cuisiné les salades en deux versions : l'une cuite, l'autre crue. Un espace est réservé dans le jardin pour la pousse de fleurs de prairies. Nous remercions les familles qui se sont associées à ce projet via les dons de plants et de graines.

> Le 5 juillet 2022, les trois classes de l'école se rendront sur le domaine du Deffend à Mignaloux-Beauvoir (arboretum et jardin botanique de l'Université de Poitiers, CRED) toute la journée, sur le temps scolaire. Un pique-nique sera organisé. Au programme de cette journée : découverte du potager (que mange-t-on ? feuilles ou racines ?), découverte des sous-bois (espèces d'arbres), chasse aux petites bêtes dans des milieux différents (haies, sous-bois, prairie), classification animale. Les activités seront adaptées en fonction de l'âge des élèves. Une animatrice du CRED sera en appui des enseignantes.

> Les élevages se sont poursuivis dans les classes : les GS/CP sont partis à la découverte du développement des coccinelles ; les PS/MS/GS ont découvert les mutations des papillons de la chenille à l'animal volant. Les animaux, une fois adultes, ont été relâchés. Ils provenaient d'un fournisseur spécialisé et n'ont pas été prélevés dans la nature. Des travaux dans le domaine du vivant, du langage, des arts ont été menés.

> Une liaison CP/CE1 aura lieu le 21 juin. Les élèves de la classe de Mme Raveleau se rendront à pied dans le cadre d'une randonnée à l'école de Lavausseau. Des temps de partage et de visite sont prévus. Les élèves reviendront à pied en fin de journée scolaire.

> Pour les futurs PS, un accueil est organisé le 15 juin à partir de 11h. Il s'agit de faire découvrir les espaces communs de l'école, son fonctionnement, de remettre aux familles les dossiers école/périscolaire afin de préparer la rentrée scolaire. Une nouvelle rencontre aura lieu au moment de la pré-rentrée avec Mme Leal Pedreiras, la maîtresse des futurs PS à 11h.

> Des rencontres avec les familles afin de réaliser un bilan des progrès des élèves auront lieu durant les quinze derniers jours de juin.

> Le 17 juin seront remis aux familles les travaux de la « Fête des gens qu'on aime » ainsi que les classeurs de compétences, dans la mesure du possible.

> Le 1^{er} juillet, de 15h10 à 16h10 est organisée une rencontre élèves/enseignants/familles avec le soutien de l'APE. Des jeux parents/enfants seront organisés par les enseignantes à cette occasion. Les familles pourront découvrir le potager et les travaux exposés.

LAVAUSSÉAU

Le 8 avril, La Compagnie Héliosélééné, en résidence au studio Virecourt a présenté son spectacle Noshi et Zorrito aux élèves, sur le thème de l'amitié et de la tolérance, en lien avec le Parcours culturel et l'EMC.

Projet Les mystères du sol : poursuite du projet proposé par la LPO, avec l'animateur nature Stéphane Troublat. Les élèves ont bénéficié de deux autres séances sur le thème des sols riches, puis des sols pauvres. Afin de clôturer ce projet, une randonnée est proposée le 27 juin avec le prolongement des

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

notions étudiées sous forme de petits ateliers. Les objectifs sont toujours les suivants : découvrir une biodiversité méconnue, sensibiliser les enfants à l'écosystème sol et leur apprendre à le respecter, en lien avec le programme de sciences.

Semaine des mathématiques : les cycles 3 ont participé aux concours du Kangourou des mathématiques. Ce concours permet aux élèves de découvrir les modalités d'un concours ainsi que les mathématiques sous une autre forme. Les élèves ont tous reçu une récompense pour leur participation.

Concours Eaux en Vienne : participation des classes de cycle 3 (ce2-cm1 et cm1-cm2) sur le thème Economisons l'eau en lien avec le programme de sciences. Chaque classe a envoyé une BD format A3 sur ce thème.

Séances de natation à Neuville : cette année les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 n'ont pu bénéficier que de deux séances de natation sur 4 en raison des problèmes de transporteurs (chauffeur en arrêt maladie, non remplacé).

USEP : les journées départementales et les rencontres de secteurs ont pu avoir lieu malgré quelques incertitudes en début de période à propos des transports.

CE1-CE2 et CE2-CM1 : le 6 mai à St Éloi journée départementale football

CM1-CM2 : 24 mai à l'ARENA journée départementale volleyball

20 mai rencontre de secteur classe des CE1-CE2 à Latillé

14 juin rencontre de secteur classe des CM1-CM2 à Latillé

1^{er} juillet rencontre de secteur classe des CE2-CM1 à la Chapelle-Montreuil

Liaison Ecole-collège : la journée au collège de Latillé pour les CM2 a lieu le 9 juin, un défi sciences avec les 6^{ème} et Mme Lallemand, professeur au collège, qui est venue réaliser 4 séances de science en classe en avril ainsi qu'une visite, un repas au self et une intervention de la CPE Mme Lahorque ont eu lieu.

L'équipe enseignante envisage de faire une exposition du travail des élèves sur le projet les mystères du sol et les différentes productions artistiques réalisées au cours de l'année la première semaine de juillet, sous la forme d'une exposition de 16h15 à 18h30. Le jour est à définir et sera communiqué aux familles rapidement.

Mme Martin évoque le projet Pied de mur fleuri mis en place par la mairie, l'école de Benassay a répondu favorable, pour l'école de Lavausseau, il a été envisagé de faire un lien avec le projet Mystère du sol le 27 juin, mais il semble qu'il soit plus pertinent de planter en septembre. L'école se positionnera en septembre, après avoir sollicité Mme Benoist en charge du projet.

Le rappel de l'Ambition et de l'objectif associés à l'action exposée est de nature à expliciter et à valoriser cette dernière.

3. RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

BENASSAY :

Pour l'année 2021/2022, Mme Laëtitia Le Thoer remplace Mme Leal Pedreiras dans la classe de PS/MS jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans la classe de MS/GS, M Bertrand Pain remplace Mme Nakhlé jusqu'au 24 juin 2022,

Pour l'année scolaire 2022/2023, trois classes sont prévues :

- classe 1 : PS/MS, Mme Claire Leal Pedreiras, ATSEM : Mme Sabrina Papinet

- classe 2 : MS/GS Mme Proust-Fonteneau Line, ATSEM : Mme Céline Roulet

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- classe 3 : GS-CP Mme Raveleau Agnès, ATSEM : Mme Coulouette Brigitte

En raison des temps de pause, Mme Coulouette remplacera Mme Papinet le matin durant 30 minutes.

Sont prévus à ce jour 70 élèves : 18 PS, 15 MS, 23 GS, 15 CP

Des décloisonnements sont prévus : En début d'après-midi, les GS de Mme Raveleau seront en phonologie avec Mme Leal Pedreiras ; au lever de sieste, les MS de Mme Proust-Fonteneau seront à leur tour en atelier avec Mme Leal-Pedreiras.

Organisation pédagogique de l'école de Lavausseau :

L'effectif prévisionnel est de 70 élèves répartis sur 3 classes.

Classe de CE1-CE2 Classe de CE2-CM1 Classe de CM1-CM2

A ce jour il y a 19 CE1, 20 CE2, 16 CM1 et 15 CM2, donc des effectifs de classe entre 22 et 24 élèves.

La répartition des élèves dans les classes, comme chaque année sera affichée le jour de la pré-rentree.

Ressources humaines de l'école :

3 enseignants, un enseignant sera affecté sur l'école pour prendre le poste de Mme Lartigue-Pasquiers qui prendra la fonction de directrice multi sites à la rentrée scolaire.

L'organisation du décloisonnement en début d'après-midi devrait être conservée, cela permet aux cohortes de CE2 et CM1 de se retrouver ensemble sur les apprentissages de manière telle que la découverte du monde pour les cycles 2 et l'histoire, géographie et les sciences pour les cycles 3. Cette organisation est possible grâce à la prise en charge d'un créneau bibliothèque encadré par Mme Branger, directrice du périscolaire sur l'école de Lavausseau.

Exemples de contenu : équipe pédagogique et organisation retenue (répartition des élèves) ; organisation d'échanges de service, de décloisonnement ; enseignants supplémentaires (M+) ; RASED ; organisation du service des ATSEM ; service civique ...

4. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Travaux :

Questions à propos des travaux attendus sur l'école et demandés lors de la demande d'investissement en décembre 2021 afin qu'ils soient budgétés : changements des portes de l'école, notamment accès vers l'extérieur de la nouvelle classe, réfection des toilettes du haut, installation de WC maternelle pour l'accueil des élèves de moins de 6 ans lors des temps de garderie. Rédaction des murs du hall et de la salle des maîtres.

Mme Martin nous informe du changement des portes de l'école de Lavausseau durant l'été, sur le questionnaire à propos de la mise en place d'un wc pour les maternelles sur les sanitaires du bas et la rénovation des toilettes du haut, Mme Martin assure que cela sera fait durant l'été.

Questionnement à propos de la mise aux normes de la porte d'entrée de la classe de Mme Lartigue-Pasquiers ou du déménagement d'une classe dans le bâtiment avec les problèmes suivants à résoudre : isolement de la classe et du collègue, pas de téléphone, pas de communication possible, plus de salle d'activités pour le service périscolaire, nécessité d'installer une nouvelle sonnette puisque la sonnette de la porte d'entrée ne sera plus audible (plus de livraison possible, facteur, retour d'élèves en rendez-vous orthophoniste ou médicaux). Cette mise au norme pose soucis, Mme Martin nous informe qu'une décision sera prise d'ici la fin de la semaine prochaine, permettant aux

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

équipes périscolaires et enseignantes d'anticiper la rentrée de septembre. Il semble que la mise au norme ne soit pas la piste privilégiée, dans ce cas Mme Lartigue-Pasquiers souligne l'importance de la mise en place d'une ligne téléphonique sur le bâtiment du bas car depuis plus de 5 ans elle est demandée et à la rentrée l'enseignant sera seul dans le bâtiment. Il est aussi précisé qu'en cas de non utilisation de la classe actuelle de Mme Lartigue-Pasquiers, la sonnette d'entrée donnant dans sa classe ne permettra plus à personne d'entendre le signal sonore. Il faudra donc installer une autre sonnette, enfin le service périscolaire perdra sa salle d'activité.

En terme d'investissements, une demande d'un nouvel ordinateur va être faite pour la classe de Mme Raveleau. En effet, l'ordinateur installé au TBI est trop vieux et ne peut prendre en charge le nouveau matériel. Le bâtiment accueillant la salle des maîtres a une installation électrique qui n'est pas aux normes, l'escalier est dangereux. Mme Martin note que l'escalier doit être renforcé à défaut de pouvoir être changé.

Moyens financiers

Le budget alloué par élève par la mairie pour l'année scolaire 2022/2023 est de 70 euros ainsi que 40 euros par élèves pour le transport. Il est précisé que dans le cadre d'un marché public, les équipes enseignantes devront réaliser les commandes chez les fournisseurs suivants : Verrier Majuscule et Savoir+/Sadel à partir du 1^{er} juin 2022.

BENASSAY :

- La nouvelle mandataire de la Coopérative Scolaire est Mme Proust-Fonteneau.

Pour cette année, le solde créditeur est de 647,37 euros. Les dons des familles et les recettes des photographies sont de 2116 euros. Les postes de dépense sont le prix des Incorruptibles (101,15 euros), le Poitiers Film Festival (201 euros), le paiement du photographe (1134 euros), des fournitures diverses et élevages (162,95 euros), des jeux de cour (769,64 euros). Ces jeux de cour comportent deux malles de 200 litres, des ballons mousse, un panier de basket, deux kits de polydrons géants, des véhicules de cour, un ensemble de dînette, des marionnettes, des grosses figurines (dinosauriens, animaux de la savane), de faux téléphones, des jeux de saut. Ces achats contribuent à un meilleur climat de cour durant les temps de récréation. Ils sont partagés avec l'équipe du périscolaire qui nous prêtent les ballons sauteurs.

- Nous remercions l'équipe de cantonniers qui s'est montrée très réactive dans les réalisations, que ce soit au jardin (bacs, remplissage de terre, retournement du terrain pour l'installation des fleurs) ou dans la cour (installation du panier de basket, tracés des places de parking pour les vélos le long de la classe de MS/GS, installation de porte-manteaux sous le préau du hall de la classe de MS/GS.

Lavausseau :

Au 6/6/2022 la coopérative scolaire dispose de 1580.60 euros dont 900 euros pour le projet les mystères du sol sont à déduire ainsi que 39 euros pour les interventions du comité départementale volleyball de la Vienne qui est intervenu sur deux séances. Il restera 641,60 euros à la rentrée de septembre.

Exemples de contenu : Répartition des crédits alloués par la commune ou l'EPCI ; argent de l'école ...

5. PLACE DES PARENTS A L'ÉCOLE

Nous remercions tous les parents accompagnateurs et agréés piscine qui ont bien voulu se porter

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

volontaires, sans leur participation, les enseignants ne peuvent pas organiser de sorties scolaires.

Exemples de contenu : actions, rencontres, calendrier...

6. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

BENASSAY :

- Deux exercices PPMS ont eu lieu :

> Le 4 avril nous avons réalisé un exercice tempête. Le signal d'alarme n'a pas été entendu dans la classe 3 (bâtiment isolé).

> le 15 mai un exercice évacuation a eu lieu jusqu'aux silos. Les élèves de toute l'école s'y sont rendus en 15 minutes. Le signal (coups de sifflet) est inaudible dans le bâtiment de la classe 3 et dans la classe 1. Il serait souhaitable d'envisager une alarme spécifique ainsi que l'installation d'un téléphone dans la classe. L'achat de talkies-walkies sur base est une solution envisageable.

Pour ces deux exercices, les élèves ont été sereins, calmes et à l'écoute des adultes encadrants. Le troisième exercice incendie n'a pas eu lieu : il avait été remplacé par l'évacuation due au début d'incendie d'une friteuse dans la cantine.

Lavausseau :

Second exercice incendie: réalisé le 9/5/2022, le signal sonore du hall n'a pas fonctionné, la directrice a donc couru dans la cantine pour déclencher le second boîtier (qui est défectueux car il n'est pas possible de le réenclencher sans un agent municipal). Seule la classe de Mme Tisserond près de la bibliothèque a évacué au second signal, la classe de Mme Chantreau est sortie peu après car un élève a indiqué à la maîtresse qu'il entendait une alarme, la directrice a dû rentrer dans sa classe (étant un lundi, Mme Picquet avait en charge la classe) car porte fermée, personne n'a entendu le signal sonore. Cet incident a été signalé le jour même, la commune est en attente de devis mais les alarmes ne sont toujours pas en états de marche à ce jour.

Second exercice PPMS : Risques majeurs le 7/3/2022 : scénario d'une tempête mis en place, les élèves ont été confinés dans la bibliothèque suivant le protocole mis en place. Tout s'est bien déroulé.

Exemples de contenu : PPMS, bilan des exercices conduits, sécurité des bâtiments...

7. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Mise en place d'un nouveau PEDT (plan éducatif de territoire) pour l'année 2021/2022 :

La semaine dernière, un avis favorable du DASEN a été envoyé à propos de la demande de projet d'organisation de la semaine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Les RPE proposent qu'un affichage et qu'un mot passe dans les cahiers de liaison d'ici la fin de l'année afin de rappeler les nouveaux horaires pour la rentrée de septembre, car certains parents ont pensé que ces changements avaient lieu après les vacances de printemps. Un affichage sera réalisé sur les écoles avec les horaires et restera durant les vacances scolaires, ainsi qu'un article sur le blog et un mot dans les cahiers de liaison.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Question de parents : fonctionnement des APS à la rentrée : il semblerait que les APS fonctionneront selon la commune d'habitation. Est-ce à dire qu'il ne sera plus possible pour des parents d'élèves de maternelle d'inscrire leur enfant à L'APS de Benassay ? Si oui, quelle(s) raison(s) motivent cette évolution ?

> Les services périscolaires de Benassay et Lavausseau évoquent un problème de capacité (jusqu'à 40 élèves le jeudi), de plus ils souhaitent développer et favoriser l'entraide et la coopération sur les deux écoles, c'est aussi un moyen de faciliter les besoins de garde des familles, et d'harmoniser les mesures sur les 4 sites d'écoles. La question de l'inscription des enfants en fonction de leur lieu de résidence reste en suspens et doit revue avec les directrices des accueils périscolaires de Benassay et de Lavausseau. Une dernière question est évoquée : Y-aura-il des animateurs de la CASE sur la pause méridienne sur l'école de Lavausseau. Mme Martin répond qu'en effet, il y aura un animateur de la Case.

Fait à Benassay

Le 09 /06/2022

La présidente du Conseil d'École

Le / la secrétaire de séance

Mme Lartigue-Pasquiers

Mme Proust-Fonteneau